



Fédération Française du Sport Adapté

Championnat de France



Tir à l'Arc Sport Adapté BOURGES

Entrée Gratuite
CREPS
CDSA 18: 06.40.30.64.28



1 et 2 Avril 2017



Sommaire

Mot d'accueil	p 3
Bienvenue à Bourges	p 4
Présentation du CREPS	p 6
Venir à Bourges	p 8
Accès sur le lieu de la compétition	p 9
Le Comité d'Organisation Local	p 10
Programme Prévisionnel	p 11
Informations Générales	p 12
Précisions Techniques	p 14
Fiche Association	p 18
Fiche d'Engagement Individuelle	p 19
Fiche de demande de dérogation	p 24
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	p 25
Fiche Récapitulative	p 26

Mot d'accueil



Le Comité Départemental Sport Adapté du Cher a le plaisir d'organiser le Championnat de France de Tir à l'Arc Sport Adapté et de vous accueillir à Bourges le 31 mars 1^{er} et 2 avril 2017 au CREPS de la Région Centre-Val de Loire, infrastructure dédié au Handicap et au Haut Niveau.

La Fédération Française Sport Adapté (FFSA) a confié l'organisation de ce championnat au CDSA 18 après la réussite :

- ❖ En 2011, de la Coupe Nationale Espoirs foot à 7 en 16 /20 ans ;
- ❖ De la Coupe de France des Régions en foot à 11 en 2008 et 2014 ;
- ❖ Du Championnat de France Futsal en 2013 et 2015.

Cela fait 25 ans que le Tir à l'Arc Sport Adapté se pratique dans les clubs de Tir à l'Arc du Cher, une véritable aventure citoyenne et sportive qui fait toujours rêver, c'est donc naturellement que les deux Comités - Sport Adapté et Tir à l'arc - se réunissent dans un Comité d'Organisation Local (COL).

Notre défi est d'offrir aux quelques 250 archers, les conditions leur permettant de réaliser leurs performances et se disputer les titres de Champion de France suivant leur classification en division.

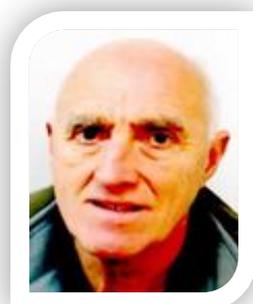
Au-delà du résultat sportif, cette manifestation est l'occasion de créer et de renforcer des liens entre les différents acteurs du mouvement associatif et sportif autour de la pratique du Sport Adapté, d'accompagner son enracinement dans les territoires. L'implication de chacun fait la force de l'équipe.

Nous remercions toutes celles et ceux qui par leur disponibilité, se mobilisent à nos côtés pour répondre aux attentes de chacun, compétiteurs, entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, spectateurs, invités et feront de cette compétition un moment de partage, de convivialité, d'échange, d'émotion, de performance et de plaisir.

A bientôt et bienvenue dans le département du Cher.



Stéphane LAVERGNE
Président CDSA 18
Président du COL



Jean CHAMBON
Secrétaire général CDSA 18
Vice-Président du COL

Bienvenue à Bourges



Capitale de la province d'Aquitaine, première à la fin de l'Empire romain, capitale du royaume de France sous Charles VII, Bourges garde de son passé glorieux un patrimoine soigneusement sauvegardé.

Ville d'art et d'histoire, Bourges est fière de ses monuments chargés d'histoire comme le palais Jacques Cœur ou la cathédrale Saint-Étienne - classée au patrimoine mondial de l'UNESCO - de ses rues anciennes et de ses maisons à colombages.

Ville verte, Bourges est une des villes les plus vertes de France avec 135 hectares de marais au cœur de la ville, Ceci parce qu'elle est située à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon), et plus de 50 m² d'espaces verts par habitant.



Ville de culture, Bourges est très attachée à sa Maison de la Culture, première maison à avoir été créée en France. Chaque année depuis 1977, se tient dans la ville un festival musical et culturel, qui dure cinq jours et se déroule généralement en avril : Printemps de Bourges.



Le **Printemps de Bourges** est un festival de musique en France où les jeunes talents musicaux peuvent exprimer leurs compétences sur scène. Depuis 1977, il se déroule chaque mois d'avril à Bourges (Cher). Il a été créé par Daniel Colling, un agent de spectacle, Alain Meilland, chanteur et comédien, et Maurice Frot, ancien collaborateur de Léo Ferré. Ce festival peinera à s'imposer aux Berruyers (habitants de Bourges), qui n'en verront l'intérêt et l'animation qu'au fil des années. Ainsi à chaque Printemps, des milliers de spectateurs viennent dans les salles et sous les chapiteaux berruyers.

80 spectacles, 200 artistes dans une douzaine de lieux sur une semaine proposent les genres musicaux les plus divers. Le Printemps s'enorgueillit de posséder aussi un festival *off*, véritable festival bis proposant chaque année des centaines d'artistes de rue. Bourges, c'est aussi un tremplin pour les jeunes artistes, et un ensemble d'évènements culturels de grande importance : cinéma, littérature, rencontres en tout genre.

Ville centre d'une agglomération de 100 000 habitants, ville préfecture du département du Cher, Bourges est dotée d'atouts de poids et joue pleinement son rôle de métropole régionale.

Présentation du CREPS

Le CREPS du Centre est un **établissement public national** à caractère administratif bénéficiant d'une autonomie juridique et financière. Il est régi par le Code du Sport, sous-section 5 du titre 1er du livre II et relève de la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports.



Créé en 2002, le CREPS bénéficie depuis 2004 d'installations récentes réalisées et mises à sa disposition par le Conseil Régional du Centre, qui en est le propriétaire.

Il propose un grand nombre d'équipements et de services, tous accessibles aux personnes handicapées :

- ❖ Un gymnase, une halle de sport, une piste de bicross, un terrain synthétique « pur et arrosé », un terrain synthétique « caoutchouté », un centre médical, un espace de récupération et de relaxation, une salle d'haltérophilie et une salle de musculation, une salle de boxe, une salle de danse, une piste d'athlétisme, un amphithéâtre, 12 salles de formation dont 1 salle multimédia, un centre d'information multimédia, un restaurant, des hébergements dont des chambres adaptées pour l'accueil des personnes en fauteuil.

Le CREPS du Centre est l'un des 18 CREPS, dont 2 en cours d'évaluation, composant le **réseau** national du Ministère; il contribue, sous l'impulsion de l'INSEP, à la mutualisation des pratiques et expériences en matière d'excellence sportive.

En 2009, les établissements publics du Ministère de la Santé et des Sports ont fait l'objet d'une **réforme** visant à :

- ❖ resserrer le réseau des CREPS ;
- ❖ recentrer leurs missions dans les domaines prioritaires du Haut Niveau et de la Formation ;
- ❖ affirmer leur statut national et la tutelle assurée par la Direction des Sports.



Le CREPS a désormais pour **missions principales** de :

- ❖ préparer et accompagner les sportifs de *Haut Niveau* par l'accueil de structures permanentes (double projet du sportif), de collectifs d'équipes de France ou encore de par la mise en œuvre d'un soutien à des sportifs ou structures hors CREPS (un pôle France cyclisme et BMX, trois pôles espoirs badminton, basket-ball féminin et MotoCross et un centre de formation agréé du Bourges Basket sont implantés au CREPS).
- ❖ *former* aux métiers du sport et de l'animation dans les domaines non concurrentiels (secteurs en tension, environnement spécifique, publics prioritaires...)
- ❖ développer du conseil et de l'expertise en assurant le fonctionnement d'un Pôle Ressources National "Sport et Handicaps", ainsi que l'initiative de création d'un Centre d'Optimisation de la Performance (CREOPS)

Ces missions, qui répondent aux orientations ministérielles, constituent ce qu'il convient d'appeler "**son cœur de métier**". Par ailleurs, et de façon subsidiaire, le CREPS participe à la promotion des activités sportives et de jeunesse

Venir à Bourges



Par l'autoroute A 71 :

Bourges est à **1h d'Orléans** et **2h de Paris** (et tout particulièrement de l'aéroport d'Orly) et à **3h de Lyon**. Par l'autoroute A 85, Bourges est à seulement **1h30 de Tours**.

Par le Train :

La ligne **SNCF** vers Paris met Bourges à **1h50 de la capitale**, avec une dizaine d'allers/retours chaque jour. Les transversales et les autres grandes villes sont également bien desservies, comme par exemple **Lyon à 3h20** et **Nantes à 3h15**. Le projet de création d'une ligne de TVG reliant Lyon à Paris permettra de placer la ville à seulement 1h de la Capitale.

Le Comité d'Organisation Local

FONCTION	CONTACT
Président du COL	Stéphane LAVERGNE <i>Président CDSA 18</i>
Vice-Président du COL	Jean CHAMBON <i>Secrétaire Général du CDSA 18</i>
Vice-Président du COL	Jean-Paul AMBRAZE <i>Président du Comité du Cher de Tir à l'Arc</i>
Trésorier	Michel DUBOURG <i>Trésorier adjoint du CDSA 18</i>
Trésorière adjoint	Marie-Eve LHERMITTE <i>Trésorière du CDSA 18</i>
Secrétaire général	Gino ZITO <i>Vice-président du CDSA 18</i>
Secrétaire général adjoint	Jacqueline PORTIER <i>Secrétaire 1^{ère} Compagnie des Archers de Bourges</i>
Commission Coordination	Jean CHAMBON
Commission Sportive	Jean-Paul AMBRAZE
Commission Hébergement / Restauration	Charazed RENARD <i>Secrétaire Général adjointe du CDSA 18</i>
Relations Extérieures	Michel ARVIS <i>Président d'honneur du CDSA 18</i>
Commission Médicale	Stéphane LAVERGNE
Commission Développement Durable	Alexis BOUGIS <i>Volontaire Service Civique</i>
Référent Tir à l'Arc et Handicap	Patrice LABAUDINIÈRE <i>Trésorier 1^{ère} Compagnie d'Archers Vierzonnais</i>

FONCTION	CONTACT
Cadre Technique National Tir à l'Arc FFSA	Yves DRAPEAU
Directeur Technique Fédéral du championnat	Yves DRAPEAU
Commission Sportive Nationale Tir à l'Arc FFSA	Yannick RAMOND



COL Tir à l'Arc 2017

Comité Départemental Sport Adapté de Cher

Céline DONVAL - CTF Coordinatrice / Alexis BOUGIS - Service civique

IME de Sologne - site de Nançay - Le Vieux Nançay - 18 330 Nançay

Tél : 06.40.30.64.28

Mail : animsa18@orange.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 31 Mars 2017

- **14h00 - 18h00** **Accueil des délégations** au **CREPS de la région Centre**
Contrôle du matériel d'archerie
- 18h15 - 19h00 Cérémonie d'ouverture
- 19h00 Pot d'accueil
- 19h45 Repas
- **21h00** **Réunion technique**

Samedi 1^{er} Avril 2017

- 7h00 Ouverture du greffe
- 7h30 Echauffement 20mn sur cibles pour les sportifs D3
- **8h00 - 11h30** **Tirs D3 : 2 fois 10 volées**
- 11h30 - 14h00 Repas réservé en priorité aux compétiteurs de l'après-midi
- 12h30 Echauffement 20mn sur cibles pour les sportifs D1 et D2
- **13h00 - 16h00** **Tirs D1/D2 : 2 fois 10 volées**
- **16h30 - 18h00** **Début des duels – ¼ de finale D1/D2 et D3**
- 19h30 Diner et soirée de gala

Dimanche 2 Avril 2017

- 7h30 Ouverture du greffe
- 8h00 Echauffement 20mn sur cibles D1/D2
- **8h30** **½ de finales D1 /D2/D3**
- **10h15** **Finales D1/D2 et D3**
- 10h00 - 11h00 Remise aux chefs de délégations des paniers repas
- 11h30 Remise des récompenses
Prise de parole des invitées suivie d'un vin d'honneur

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 17 Février 2017.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Vendredi 31 Mars 2017 de 14h à 18h au Hall d'accueil
CREPS de la région Centre
48 Avenue du maréchal Juin - 18000 Bourges**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Sans présentation des licences compétitives 2016 – 2017, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique sera interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Tir à l'Arc en compétition.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.
Tous les repas auront lieu au :

**Self du CREPS de la région Centre
48 Avenue du maréchal Juin - 18000 Bourges**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

Dimanche 2 avril 2017 de 10h à 11h00

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie dans ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.



**Il est possible de réserver un hébergement dans le site du CREPS.
Une formule vous est proposée sur la fiche association.**

Chambre du CREPS

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Tir à l'Arc FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera mis en place. Il sera composé de 4 membres :

- ❖ Un membre de la Commission sportive Nationale Tir à l'Arc FFSA ;
- ❖ L'arbitre responsable de la manifestation ;
- ❖ Le Cadre Technique National FFSA (ou son représentant délégué) ;
- ❖ 2 membres du COL.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans recours possible. Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

Modalités d'inscription

Le championnat de France de Tir à l'Arc relève du règlement Tir à l'Arc FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Tir à l'Arc FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2016 - 2017.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation.

Pour la participation au Championnat de France, **la fiche d'inscription individuelle** doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**
Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 24 du dossier) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la Commission sportive Nationale Tir à l'Arc FFSA – [Yannick RAMOND - yann.lili.ramond@wanadoo.fr] doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la CSN Tir à l'Arc FFSA directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 17 Février 2017**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 17 Février 2017, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Aucun remplacement d'un archer par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Les dossiers d'inscriptions seront enregistrés par ordre chronologique d'arrivée.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Tir à l'Arc – Yannick RAMOND – et le Cadre Technique National de la discipline – Yves DRAPEAU - est programmée le :

Vendredi 31 Mars à 21h00 sur le CREPS

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération [yann.lili.ramond@wanadoo.fr].

Rappel infos

La compétition se déroulera simultanément dans le gymnase et la halle du CREPS. La distance entre les 2 salles est de 50 mètres.

Veiller que vos sportifs soient accompagnés tout au long du week-end.

Condition d'engagement D3

En accord avec la Commission Sportive Nationale de Tir à l'Arc, le COL a décidé en fonction de ses possibilités techniques d'accueil du CREPS, **de limiter l'accès à la compétition à 172 archers pour la Division 3** selon la date d'arrivée du dossier et les meilleures performances réalisées lors de la compétition départementale et régionale.

Un mail sera envoyé aux associations afin de leurs indiquées les archers officiellement qualifiés à l'issue des pré-engagements reçus. En cas de non retenu d'un archer D3, un remboursement par chèque sera effectué par le COL par voie postale.

Echauffement

L'échauffement sur le pas de tir est de 20 minutes. Il n'y aura qu'une volée d'échauffement pour la phase finale si elle a lieu le même jour que les qualifications, sinon elle sera de 20 minutes également.

Catégories d'âges

Cette compétition ouverte aux catégories d'âges allant de cadets à super vétérans et cela dans les trois divisions.

	Cadet(te)s	Junior	Senior	Vétéran	Super Vétéran
	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en	Né(e)s en
2016-2017	2000/2001	1998/1999	1967/1997	1956/1966	1955 et avant

Un simple sur-classement est possible pour la catégorie minime sous condition de réalisation des minima de la catégorie cadet dans la division concernée.

Equipements sportifs

Une tenue blanche ou une tenue de club uniforme est impérative pour se présenter sur le pas de tir. Les bermudas, jeans, chaussures autre que des chaussures de sport sont interdites.

Epreuves par divisions :	Cadets à Super-Vétérans Arcs Classiques	Cadets à Vétérans Arcs à Poulies
D1 – 18M	Qualifications : 60 cm, 10 zones. Finales trispots de 60	Trisports 40 - Qualifications et finales
D2 – 18M	80 cm, 6 zones ; Qualifications et finales	Trispots 60 - Qualifications et Finales
D3 – 18M	80 cm, 10 zones ; Qualifications et finales	

Rappel du règlement

- ❖ En Division 1 et Division 2 les trispots seront du modèle vertical.
- ❖ Une phase finale quel que soit la division n'est maintenue que s'il y a au moins 4 participants.

Tous les archers qui en division 2 et division 3 font un score égal ou supérieur à 500 lors des épreuves de qualification passeront d'office en division supérieure la saison sportive suivante.
- ❖ Tous les demi-finalistes de division 2 et division 3 montent automatiquement en division supérieure.
- ❖ Le classement final sera celui de la phase finale pour les huit premiers compétiteurs et de la phase qualificative à partir du neuvième compétiteur. S'il n'y a que trois compétiteurs le classement final sera celui de la phase qualificative.
- ❖ Tous les archers Division 1, Division 2 et Division 3 tirent à la même distance 18 m. Le détail des blasons et des épreuves sont disponibles dans le règlement article 1 et article 2.

Les titres

Les médaillés d'or de chaque catégorie ouverte au Championnat de France (Femme et Homme) dans chaque division (D1, D2, D3) sont proclamés officiellement : « **Champion de France** ».

	Nombre de Flèches		Type de Concours en Phase Finale	Minimas d'Entrée
	Qualifications	Finales		
D1	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	Arc Classique 400/600
		¼ - ½ Finale et Petite Finale		Arc à Poulies 450 / 600
D2	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	Arc Classique 360/600
		¼ - ½ Finale et Petite Finale		Arc à Poulies 390 / 600
D3	2 x (10 x 3 Flèches) Total 60 Flèches	Au meilleur des 5 sets de 3 flèches, avec 1 flèche de barrage en cas d'égalité	Elimination Directe	300/600



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour être sur le pas de tir) :	
Tél. :	Mail. :
Type de véhicule :	Nombre :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	TEE-SHIRT	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30 €		XS	
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	70 €		S	
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat en pension complète Repas du vendredi soir au dimanche midi Hébergement compris	135 €		M	
			L	
			XL	
			XXL	
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	25 €		XS	
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	50 €		S	
Formule 3 -- Encadrant Inscription au championnat en pension complète Repas du vendredi soir au dimanche midi Hébergement compris	115 €		M	
			L	
			XL	
			XXL	
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition				TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du COL Tir à l'Arc 2017

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque: de la banque:

Date :

Signature :



FICHE ENGAGEMENT D1 – Arc classique

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur le pas de tir</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
Sportif 1						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 2						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 3						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 4						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 6						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 7						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 8						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 9						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 10						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tir à l'arc.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT D1 – Arc à poulie

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur le pas de tir</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
Sportif 1						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 2						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 3						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 4						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 6						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 7						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 8						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 9						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 10						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tir à l'arc.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT D2 – Arc classique

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur le pas de tir</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
Sportif 1						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 2						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 3						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 4						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 6						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 7						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 8						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 9						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 10						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tir à l'arc.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT D2 – Arc à poulie

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur le pas de tir</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
Sportif 1						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 2						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 3						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 4						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 6						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 7						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 8						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 9						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 10						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tir à l'arc.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT D3 – Arc classique

A renvoyer au COL avant le **17 février 2017**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18

IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay

06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur le pas de tir</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Archer	Appareillage	Date et lieu qualification
Sportif 1						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 2						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 3						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 4						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 6						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 7						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 8						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 9						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		
Sportif 10						<input type="checkbox"/> Gaucher <input type="checkbox"/> Droitier		

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 24.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Tir à l'arc.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) **représentant légal de**, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- Surclassement
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative
(merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18
IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay
06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 17 Février 2017 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement des archers
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.



Partenaires institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Partenaire principal



malakoff médéric

Partenaires locaux

